HAUTS-BOIS

La page de la Loire-Atlantique

N°51 - 2ème semestre 2024

«La passion et le soin de nos arbres façonnent les forêts de demain»

ÉDITO

DEUX RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE FORT RÉUSSIS

Notre fin d'été a commencé très fort avec deux grandes réunions forestières d'une journée chacune, occasion de rencontres, d'échanges et de formations très concrètes.

La première s'est tenue le 6 septembre dans l'Est du département, commune de Loireauxence (La Chapelle Saint Sauveur) où, comme tous les cinq ans, notre département s'est chargé de proposer aux anciens de la formation FOGEFOR de notre région Pays de la Loire une journée d'approfondissement sur un thème précis. Cette année le thème choisi était «l'entretien des jeunes plantations». En effet, avec la vague de plantations forestières qui a suivi la seconde guerre mondiale, les jeunes forêts constituent une part importante des boisements de la région. Ce sont donc 130 participants qui, guidés par les ingénieurs et techniciens du CNPF, ont pu observer les travaux nécessaires pour accompagner
- une jeune plantation de chênes de 12 ans,
- un recru naturel de chênes et frênes de 25 ans,
- et deux plantations de pins laricio et de chênes sessiles de 33ans, en phase de marquage et d'éclaircies.

Anciens du FOGEFOR le 6 septembre 2024

La seconde réunion était notre assemblée générale départementale, le 4 octobre. Après une matinée studieuse autour des bilans et perspectives et un repas chaleureux, les 100 participants se sont transportés sur le site de l'Ermitage de Casson, à Frégréac, propriété de notre adhérent Mr Gaschignard, où notre technicien CNPF Axel Viaud, et l'expert Anthony Barel ont présenté les travaux importants de reforestation réalisés il y a quelques années.

Assemblée générale du 4 octobre 2024

À côté de l'intérêt technique manifeste de ces réunions, la convivialité chaleureuse et les nombreux échanges informels contribuent à renforcer les liens de notre communauté forestière. C'est un travail relationnel indispensable dans notre environnement où la forêt privée, investissement familial à horizon centenaire, fruit du bénévolat - et disons le, du mécénat - de leurs propriétaires, devient le sujet de polémique et de remises en cause de plus en plus nombreuses et inquiétantes de la société civile agitée par des militants virulents aux idéologies dévastatrices.

Mais votre syndicat se battra, avec vous, pour que le bon sens triomphe et que le droit soit respecté !

Jean-François de RAMECOURT
Président Fransylva44

IN MEMORIAM,

CHRISTIAN VIGUERIE

Nous avons appris le décès, le 10 octobre dernier, de notre administrateur et ami Christian Viguerie. Son départ est une grande perte pour notre syndicat Fransylva. Medecin-Anesthésiste-réanimateur réputé, homme d'une grande humanité, bienveillant et encourageant pour nos actions syndicales, Christian était gérant du groupement forestier de la forêt de Teillay, un des grands massifs du département. Christian avait une passion pour sa famille très unie, pour la chasse et pour la forêt. Grand chrétien pétri de foi, il avait fait don de trois des plus beaux chênes de Teillay pour la restauration des charpentes de Notre Dame de Paris.

En manifestant à sa famille toute notre chaleureuse sympathie et nos vives condoléances, nous retiendrons une de ses dernières paroles «J'ai vécu un belle vie…». Adieu donc, cher Christian !

Dominique BALAY

Beaucoup d'entre nous avons eu le bonheur d'être accompagnés dans nos travaux et choix de gestion forestière par Dominique Balay, technicienne forestière exceptionnelle du CNPF, chargée pendant de longues années de la Loire- Atlantique.

Après avoir complété sa formation, elle était devenue ingénieur forestier, et fut nommée, il y a quelques années, dans une autre région.

Nous savions depuis quelques temps qu'elle faisait face à une longue maladie et nous avons appris avec tristesse la nouvelle de son décès, à 49 ans seulement.
Nous garderons en mémoire le souvenir de sa compétence, sa bienveillance, son humour et sa passion pour la forêt et transmettons à sa famille toutes nos pensées et nos condoléances.

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES RIVIERES

Nous l'appellerons Pierre, parce que son nom s'est envolé dans le joyeux brouhaha du déjeuner de notre Assemblée Générale, le 4 octobre dernier.

Pierre est un jeune informaticien de 40 ans. Père de 2 enfants, il souhaite leur léguer un patrimoine pérenne, sensible, vivant. Sa réflexion l'amène à se diriger vers les arbres. Mais voilà, un bois, ça ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval, surtout quand on n'est pas du milieu. Notre Pierre part donc en croisade : Safer, notaires, journaux, c'est la croix et la bannière ! Il finit par dénicher une petite annonce sur le Bon Coin : «indivisaires âgés cèdent 1 ha de bois». L'affaire se fait. Ayant mis le pied à l'étrier, Pierre ne s'arrête pas en si bon chemin. Il fait la connaissance de ses voisins de parcelles et sa sympathie fait le reste. En 3 ans, après 5 ou 6 passages chez le notaire tout de même , notre homme se retrouve désormais propriétaire et responsable de 2,5 ha de bois : bravo !

Pour étoffer vos connaissances et vous initier à la gestion forestière, Pierre, on vous suggère de consulter le site «jemeformepourmesbois.fr» conçu par le CNPF, et poursuivre par une formation au Fogefor, c'est passionnant ! On aime vous imaginer, dans 30 ou 40 ans, au coin de la cheminée, lisant à vos petits-enfants «l'homme qui plantait des arbres «de Giono, à moins que ce soit ….«les 36 idées reçues sur la forêt» de Fransylva !

Comme Pierre, chacun peut devenir demain forestier, apprendre et travailler pour laisser sur terre une trace vivante de son investissement pour la nature, des arbres, un bois, une forêt. Parce que «la passion et le soin de nos arbres façonnent les forêts de demain».

Anne PAILLARD
Communication et relations Élus

FORÊT EN LIBRE EVOLUTION ?

Depuis quelques temps est apparue cette notion à l'aspect bien sympathique.

Elle nous donne bonne conscience : De spectateurs passifs et coupables de laisser à l'abandon telle parcelle de bois loin de nos bases, nous voici devenu acteurs engagés pour la sauvegarde de l'environnement. Cette approche séduit aussi les nostalgiques de Jean-Jacques Rousseau…

Mais de quoi parle-t-on ? On peut se référer à la définition donnée par la «Coordination Libre Evolution» («collectif d'acteurs engagés», dont France Nature Environnement et Bretagne Vivante), qui a pour objectif que 10% d'espaces soient laissés en libre évolution en France métropolitaine d'ici 2030 : il s'agit d'«un lieu où la nature s'exprime de façon spontanée sans activité humaine extractive (coupe de bois, pastoralisme, chasse, pêche, cueillette) et intrusive (sports de nature)». Les arbres morts y sont laissés tels quels, pour qu'ils deviennent l'habitat d'autres vivants.

Un territoire en libre évolution est «un espace-temps où on laisse la diversité s'installer spontanément : celle des individus (âge, conformation), des espèces (de nombreuses forêts exploitées ont une espèce cible), des formes (lianes, sous-bois, strates), des dynamiques de création du paysage et de successions (une zone humide a tendance à être colonisée par les saules avec le temps, puis à devenir forêt : un chablis entraîne une explosion d'espèces héliophiles)».

En forçant un peu le trait, l'objectif est le retour au Jardin d'Eden mais sans Adam et Eve qui n'y sont plus les bienvenus. La nature s'autorégulerait… ce qui tient plus de l'affirmation que de la démonstration, l'homme n'y apportant que le chaos.

Il faut reconnaître que la «libre évolution» s'impose à des parcelles très humides, rocheuses, au relief accidenté ou très morcelées rendant toute sylviculture illusoire. Pour autant, celles-ci présentent une grande richesse en terme de biodiversité. C'est sans doute la raison pour laquelle les documents de gestion forestière prévoient la possibilité dans notre région qu'elle représente jusqu'à 10% de la surface totale.

Ceci dit, la «libre évolution» doit-elle être érigée en principe de bonne gestion forestière ? A défaut d'un avis définitif, contentons-nous de nous interroger sur les limites d'une telle pratique (anti-modèle de la sylviculture ?) :

· L'absence de travaux forestiers compromet l'obtention d'arbres de qualité. Renoncer à la production de bois d'œuvre n'est-il pas regrettable dans un pays dont 30% du territoire est boisé et dont la récolte annuelle ne représente que la moitié de la croissance en volume ? (Ce qui oblige la France à importer 50% de ses besoins pour 10 milliards d'euros chaque année !). C'est aussi favoriser indirectement la déforestation dans des pays où l'exploitation forestière est moins bien gérée.

· Certaines essences sont invasives et peuvent coloniser la parcelle, au détriment de l'objectif louable de favoriser les mélanges.

· Le risque d'incendie, ou du moins ses conséquences est plus élevé dans une forêt «non gérée» car les secours ne peuvent y pénétrer. Les causes potentielles d'accidents y sont aussi plus nombreuses.

· Que se passe-t-il en cas de crise sanitaire (Ex : scolytes) si toute intervention humaine est proscrite ? Faut-il subir une telle situation sans chercher de solution ?

· L'absence de chasse au grand gibier risque fort de compromettre l'équilibre sylvo-cynégétique, au détriment des jeunes arbres. C'est aussi faire peu de cas des problèmes rencontrés par les agriculteurs voisins dont les cultures risquent d'être dévastées.

En fait, tout dépend où on met le curseur dans ce retour à la nature. Un interventionnisme exacerbé comme un laisser-faire total ne paraissent pas souhaitables. Une forêt ne doit être ni un jardin paysager, ni un champ de monoculture, ni une friche. Une sylviculture respectueuse de l'environnement est possible et souhaitable. C'est celle préconisée par le CNPF (et les experts forestiers) qui garantit les différentes fonctionnalités de la forêt. Propriétaires forestiers, formons-nous et prenons conseils auprès de ces professionnels compétents.

Arnaud de l'ESTOURBEILLON
Trésorier

ABONNEZ-VOUS À FORÊTS DE FRANCE

Nous joignons à ce numéro de Hauts Bois un bulletin d'adhésion à notre revue nationale Forêts de France.

Remarquable revue éditée par Fransylva, vous devez en être destinataire car elle est non seulement riche en informations mais aussi très bien faite et passionnante!

En une dizaine d'exemplaires par an, notre revue Forêts de France aborde tous les sujets qui vous intéressent directement : vie et combats du syndicat pour la défense des forestiers, information détaillée dans des articles approfondis sur tous les métiers de la filière bois, cours des ventes des différentes essences par qualité, informations juridiques pour la gestion de votre bois et votre fiscalité, assurances, accès aux aides et financements pour les plantations, visites commentées des différentes régions, témoignages de forestiers etc…

N'hésitez pas à vous abonner sans tarder, vous serez plus proche de vos élus et collègues du syndicat et ferez rapidement de grands progrès dans la connaissance de vos droits et responsabilités et dans votre métier de sylviculteur !

APPEL DE COTISATION 2025

Vous recevrez, courant décembre, l'appel de cotisation. Merci de payer celle-ci rapidement et en tout état de cause avant le 28 février 2025. Passée cette date, seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent prétendre à l'assurance responsabilité civile en cas de sinistre.

Plusieurs modifications sont à noter :

1/ Modalités d'envoi

Si vous avez communiqué votre adresse mail, vous recevrez désormais ce document par l'intermédiaire de votre messagerie. Soyez attentif à sa lecture. Cette mesure s'inscrit dans notre volonté de maitrise des coûts de fonctionnement.
Sinon, vous continuerez à le recevoir par courrier.

2/ Tarification

Malgré une augmentation de notre contribution à la fédération nationale Fransylva en 2025 et une forte hausse de l'assurance responsabilité civile liée à la survenance d'un très important sinistre sur voie ferrée, la situation financière saine du syndicat permet le maintien de la cotisation à 1€/ha de bois et 0,50€/ha de terres agricoles. Le forfait/adhérent passe à 33€.

3/ Assurance Responsabilité civile

Suivant les recommandations de la fédération nationale, l'appel de cotisation distinguera désormais la cotisation elle-même du montant de l'assurance.

	Total	Cotisation syndicale	Assurance
Forfait adhérent	33,00€	26,00€	7,00€
Par ha de bois	1,00€	0,70€	0,30€
Par ha de terres agricoles	0,50€	0,20€	0,30€

Si vous ne l'avez pas déjà fait, communiquez-nous le détail et la surface de vos parcelles cadastrales. Sinon, vous risquez un défaut d'assurance en cas de sinistre.

4/ Cas spécifique de l'option Responsabilité Civile des Etangs

L'assurance RC pour les étangs de plus d'1 hectare est optionnelle et payante. Notre assureur n'a pu empêcher l'envol de la tarification 2025, notamment pour les grandes surfaces.
Les adhérents concernés peuvent se rapprocher de l'ADERP (Association des Riverains et Propriétaires de plans d'eau et cours d'eau), Le Bois Détruit 49530 Drain. Tel 02 40 83 75 13 / 06 82 99 18 41 pour avoir des éléments de comparaison. Pour les adhérents Fransylva qui souhaitent conserver cette option, il sera plus intéressant de déclarer étang par étang plutôt qu'une surface globale.

Arnaud de l'ESTOURBEILLON